

N°2025-05

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept février, le Conseil municipal s'est réuni en Mairie-centre à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Luc MONNET, Maire, en suite de convocation en date du vingt février deux mil vingt-cinq dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : Luc MONNET, Marie-Françoise TAHON, Fabien DELPORTE, Angélique DEKOKER, Stéphane MICHEL, Amandine GOUDARD, Olivia SALLÉ, Cyprien DUBUS, Jean MOULLIÈRE, Hélène FOURDRIGNIER, Patrice PUCHOIS, Sandrine BROCARD, Katia TYTGAT, Manuella DELESALLE, Pierre DEHOVE, Marie-Astrid DELANNOY, Arthur WAGNON, Michel MAILLARD, Daniela MORONVAL, Annie BAGGIO, Yannick LIEVIN

Absents ayant donné procuration : 8

Joëlle DUPRIEZ donne procuration à Luc MONNET
Christian LEMAIRE donne procuration à Hélène FOURDRIGNIER
Alain DELECLUSE donne procuration à Amandine GOUDARD
Catherine MORTREUX donne procuration à Sandrine BROCARD
Dominique SKRZYPCZAK donne procuration à Cyprien DUBUS
Véronique ROTTELEUR donne procuration à Daniela MORONVAL
Philippe KUPPENS donne procuration à Yannick LIEVIN
Emmanuel CHARETTE donne procuration à Michel MAILLARD

Secrétaire : Cyprien DUBUS

OBJET : Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL 2025) pour le réaménagement et la mise en conformité de la salle polyvalente.

La commune de Templeuve-en-Pévèle prévoit de réaménager la salle polyvalente pour améliorer son accessibilité et moderniser les sanitaires. Ce lieu essentiel aux événements locaux est devenu obsolète et ne répond plus aux normes actuelles.

Après la rénovation de la toiture en 2021, ce projet poursuit la transformation du bâtiment pour mieux répondre aux besoins croissants des associations et des habitants.

La mise en accessibilité, en plus d'être une obligation légale, garantira une inclusion équitable et des équipements de qualité.

Les travaux sont estimés à 103 000 € HT.

Ce projet pourrait faire l'objet d'un subventionnement au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2025 à hauteur de 40% soit 41 200 € HT.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la demande de subventionnement auprès de la Préfecture du Nord, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2025 dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Coût estimatif du projet (H.T)		103 000 €
Etat	DSIL 2025 (40%)	41 200 €
Commune	Autofinancement (60%)	61 800 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention au titre de la DSIL 2025 pour financer cette opération.

Article 2 : Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de prendre toutes les mesures pour l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'État, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise sur le recours gracieux, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé, adopte la délibération à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Fait à Templeuve-en-Pévèle,
Les jour, mois et an susdit

Le Maire,
Luc MONNET

